

## L'insertion professionnelle des apprentis au 1er février 2019

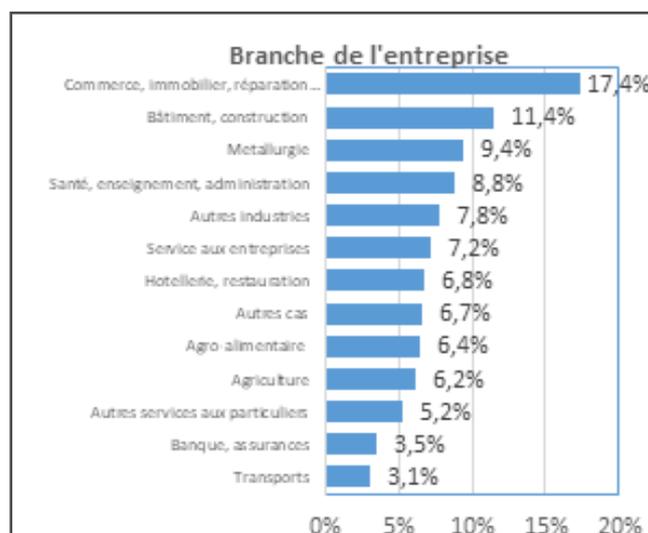
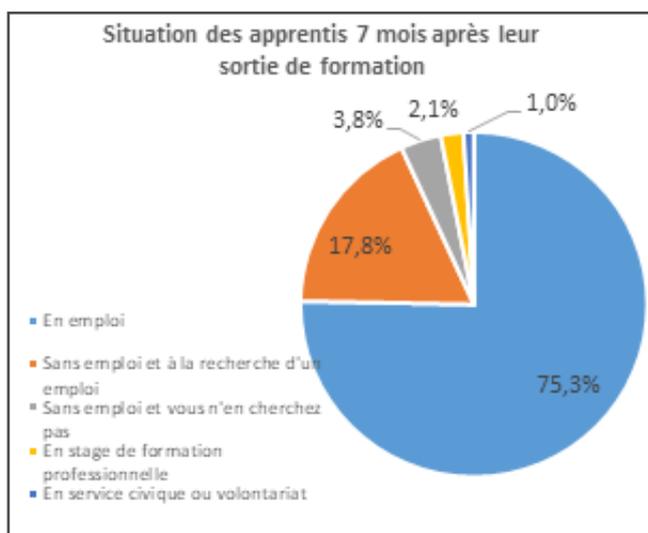
L'enquête IPA 2019 (insertion dans la vie active des apprentis) évalue les conditions d'entrée sur le marché du travail des apprentis à l'issue d'une année terminale de formation professionnelle (CAP, BP, Bac Pro, BTS, bac +3 et plus), sept mois après leur sortie du système éducatif.

La population étudiée, avec deux tiers d'hommes, est à dominante masculine. Huit sortants\* sur dix ont obtenu le diplôme préparé, 91 % ont fait la formation qu'ils souhaitent et 90 % déclarent qu'ils l'ont trouvée satisfaisante.

75% des sortants sont en emploi, parmi eux six sur dix sont en CDI ou fonctionnaires, un sur quatre en CDD et un sur dix en intérim. Un apprenti sur trois est ouvrier, et quatre sur dix sont employés. Les deux principales branches d'activité des entreprises des sortants en emploi sont « commerce, immobilier, réparation », puis « bâtiment, construction ».

### Trois quarts des sortants en emploi au 1er février 2019

Sept mois après leur sortie du système éducatif, les trois quarts des sortants sont en emploi, 18 % au chômage et seulement 4 % sans emploi et n'en cherchant pas.

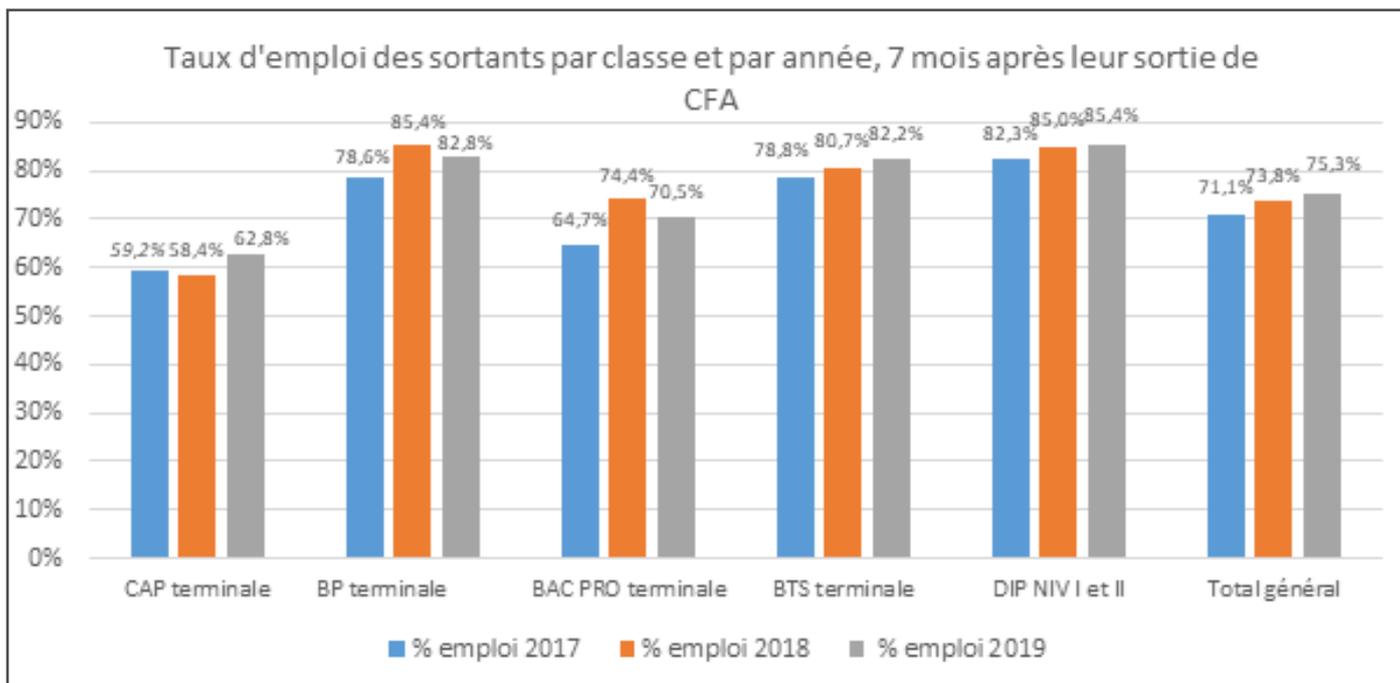


Près de 90 % des apprentis en recherche d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi. Parallèlement, un tiers passe par des missions locales ou des relations personnelles.

\*voir note méthodologique

## Une insertion professionnelle qui varie d'une année sur l'autre

Globalement, le taux d'emploi des sortants s'améliore au fil des années et passe de 71,1 % en 2017 à 75,3 % en 2019. Pour les CAP, les BTS et les diplômes de niveau bac+3 et plus, le taux d'emploi augmente entre 2017 et 2019 de 3 à 4 points. Pour les Bac Pro et les BP, il augmente entre 2017 et 2018 (7 à 10 points), puis diminue entre 2018 et 2019 (-3 à -4 points).



## Un taux d'emploi lié à la classe de sortie et à l'obtention du diplôme

Situation des sortants selon la classe de sortie et l'obtention du diplôme

Classe de sortie	Obtention diplôme	% emploi	% chômage	% service civique	% stage de formation professionnelle	% sans recherche d'emploi	Ensemble
CAP Terminale	OUI	69,3%	23,7%	2,1%	2,3%	2,6%	100,0%
	NON	43,4%	44,7%	1,1%	4,3%	6,5%	100,0%
	<b>Total</b>	<b>63,9%</b>	<b>28,1%</b>	<b>1,9%</b>	<b>2,7%</b>	<b>3,4%</b>	<b>100,0%</b>
BP Terminale	OUI	87,7%	6,8%	0,4%	0,4%	4,8%	100,0%
	NON	70,2%	19,3%	0,0%	3,1%	7,4%	100,0%
	<b>Total</b>	<b>83,2%</b>	<b>10,0%</b>	<b>0,3%</b>	<b>1,0%</b>	<b>5,5%</b>	<b>100,0%</b>
Bac pro Terminale	OUI	71,8%	21,8%	1,8%	2,2%	2,4%	100,0%
	NON	62,9%	28,5%	0,0%	5,7%	2,9%	100,0%
	<b>Total</b>	<b>70,5%</b>	<b>22,8%</b>	<b>1,5%</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,4%</b>	<b>100,0%</b>
BTS Terminale	OUI	83,7%	9,6%	0,4%	2,8%	3,5%	100,0%
	NON	78,2%	13,4%	0,0%	2,2%	6,1%	100,0%
	<b>Total</b>	<b>82,2%</b>	<b>10,7%</b>	<b>0,3%</b>	<b>2,6%</b>	<b>4,2%</b>	<b>100,0%</b>
Bac+3 et plus	OUI	86,0%	9,4%	0,5%	1,3%	2,9%	100,0%
	NON	81,5%	15,0%	0,0%	0,0%	3,5%	100,0%
	<b>Total</b>	<b>85,6%</b>	<b>9,9%</b>	<b>0,4%</b>	<b>1,2%</b>	<b>2,9%</b>	<b>100,0%</b>
Ensemble	OUI	78,8%	15,1%	1,1%	1,9%	3,1%	100,0%
	NON	63,6%	26,9%	0,4%	3,1%	6,0%	100,0%
	<b>Ensemble</b>	<b>75,8%</b>	<b>17,4%</b>	<b>1,0%</b>	<b>2,2%</b>	<b>3,6%</b>	<b>100,0%</b>

NB : ne sont pas pris en compte les sortants n'ayant pas répondu à la question sur l'obtention du diplôme

- **La classe de sortie influence l'insertion professionnelle**

Le pourcentage des apprentis en emploi sept mois après leur sortie du système éducatif est de 64 % en CAP terminale, 6 points de plus en Bac Pro terminale, puis il monte à 84 % en BTS terminale et à presque 86 % en diplômes de niveau bac +3 et plus. Il augmente avec le niveau de diplôme, avec cependant une réserve pour les BP terminale dont le taux d'emploi est particulièrement élevé (83 %), presque autant qu'après un BTS.

Concernant le chômage, celui des apprentis passe de 28 %, après un CAP, à 23 % en sortant de Bac Pro, et il chute à moins de 10 % après un BTS ou un niveau supérieur. Les apprentis sortant de BP ont un taux de chômage de seulement 10 %.

- **L'obtention du diplôme protège en partie du chômage**

Au 1er février 2019, huit apprentis sur dix ayant obtenu leur diplôme sont en emploi alors qu'ils ne sont que six sur dix pour les non-diplômés. Pour les sortants de CAP terminale, l'écart est de 17 points. Cet écart est moins important pour les sortants de Bac Pro (9 points seulement), et diminue encore pour les apprentis sortant de BTS et de diplômes de niveau bac +3 et plus, (respectivement 5,5 et 4,5 points).

## Un type de contrat de travail lié à la classe de sortie

Classe de sortie	CDI ou fonctionnaire	CDD de 6 mois ou plus	CDD de moins de 6 mois	Contrat d'intérim (en CDD)	Contrat de professionnalisation	Installé à votre compte	Engagé dans l'armée	Autres	Ensemble
CAP Terminale	49,4%	15,2%	16,6%	12,2%	2,9%	2,4%	0,4%	0,9%	100,0%
BP Terminale	63,9%	13,9%	9,3%	6,4%	1,3%	4,6%	0,0%	0,6%	100,0%
Bac pro Terminale	52,6%	16,0%	12,5%	13,5%	1,1%	3,2%	1,1%	0,0%	100,0%
BTS Terminale	56,7%	14,0%	8,4%	9,9%	8,4%	1,5%	0,7%	0,4%	100,0%
Bac+3 et plus	65,4%	14,6%	5,9%	7,6%	5,1%	1,0%	0,3%	0,0%	100,0%
<b>Ensemble</b>	<b>57,6%</b>	<b>14,6%</b>	<b>10,6%</b>	<b>9,8%</b>	<b>4,4%</b>	<b>2,2%</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,4%</b>	<b>100,0%</b>

Sept mois après leur sortie de CAP, 50 % des apprentis en emploi sont en CDI ou fonctionnaires. Les sortants de bac pro terminale en emploi sont 53 % dans cette situation, ceux de BTS sont 57%, et ceux de diplômes de niveau Bac +3 et plus sont 65 %.

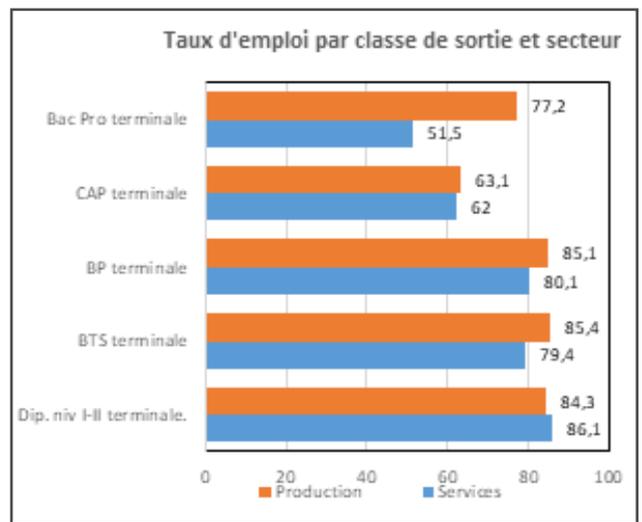
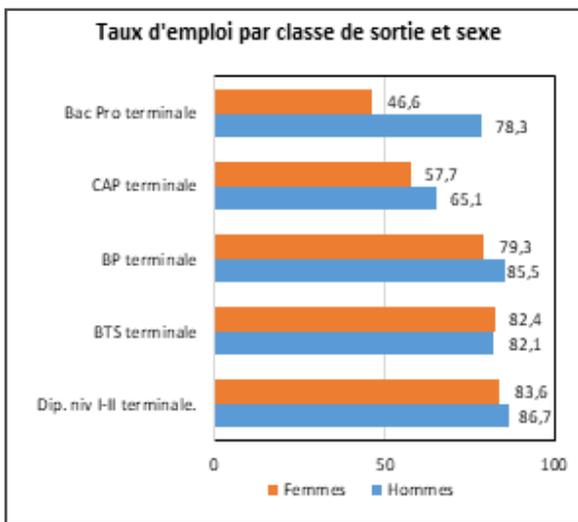
L'insertion professionnelle en CDI ou fonctionnaire augmente donc avec le niveau de diplôme. Pourtant, les sortants de BP sont 64 % en CDI ou fonctionnaires, soit 11 points de plus que les sortants de Bac Pro, diplôme de même niveau.

L'insertion professionnelle en CDD est de 30 % pour les sortants de CAP, et de 2 points de moins pour ceux de bac pro terminale. Le pourcentage des sortants en emploi en CDD chute à environ 20 % pour les sortants de BTS et de diplômes de niveau bac+3 et plus. IL diminue donc avec le niveau de diplôme.

## Un taux d'emploi dépendant aussi du secteur professionnel de formation et du sexe

- **De façon générale, les hommes s'insèrent mieux que les femmes**

Pour les sortants de Bac Pro, la différence de taux d'emploi entre les deux sexes est de 32 points. Cette différence entre hommes et femmes est beaucoup moins importante pour les autres classes de sortie : 6 à 8 points d'écart pour les CAP et BP, et seulement 3 points d'écart pour les diplômes de niveau bac +3 et plus. Les sortants de BTS font figure d'exception avec un taux d'emploi légèrement meilleur pour les femmes que pour les hommes (+0,3 point).

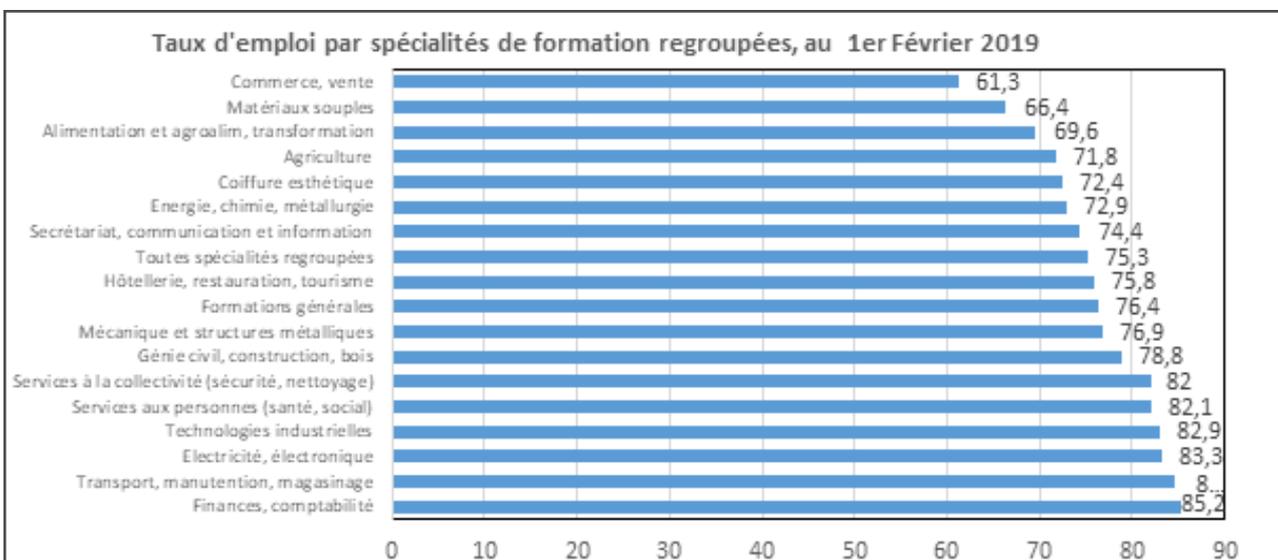


- **Toutes formations confondues, le taux d'emploi des apprentis est meilleur en sortie du secteur de production que de celui des services**

Pour les sortants de formation Bac Pro terminale, le taux d'emploi des apprentis issus du secteur de production dépasse celui des services de 25 points. Pour les sortants de CAP et diplôme Bac +3 et plus, l'écart d'insertion entre secteurs est minime. Par contre, en BP et BTS, le taux d'emploi des apprentis issus de production est supérieur de 5 à 6 points à celui observé dans les services.

## Un taux d'emploi fluctuant selon les spécialités de formation regroupées

Au 1er février 2019, les meilleurs taux d'emploi observés par spécialité de formation sont en « finances-comptabilité » et « transport-manutention-usinage » (environ 85 %). Les spécialités « électricité-électronique », « technologies industrielles », « services aux personnes (santé, social) » et « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » affichent un taux d'emploi supérieur à 80 %. Par contre, en « commerce-vente », seulement six sortants de cette spécialité sur dix sont en emploi sept mois après leur sortie de formation.



## Etre titulaire du permis de conduire : un atout supplémentaire pour l'insertion

En effet, huit sortants sur dix possédant le permis sont en emploi, contre 44 % pour les non-titulaires.

### Note méthodologique

L'année scolaire concernée par l'enquête est 2017-2018.

Les sortants sont les apprentis sortis d'une année terminale de formation en CFA et non-inscrits dans une formation l'année scolaire suivante. Lors de l'enquête au 1er février 2019, les élèves se déclarant en poursuite d'études ou en apprentissage n'ont pas été considérés comme des sortants.

Le taux d'emploi est le nombre pondéré de sortants en emploi au 1er février 2019 divisé par le nombre de sortants au total (hors poursuite d'études).